

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 19 JANVIER 2023

Délibération portant actes des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations (Délibération BE 2023-06).

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER,

Sami KEFI JEROME,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

Pouvoir : Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Max TOURVIEILHE

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 (13 voix) VOTANTS : 12

Le Bureau Exécutif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte ADN,

Vu la délibération du comité syndical d'ADN en date du 6 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs,

Vu le rapport,

Il sera demandé au Bureau Exécutif :

- **ARTICLE 1** D'acter des décisions prises dans le cadre des délégations.

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Pierre MAISONNAT, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Virginie FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, , Christian REY, Isabelle MASSEBEUF Claude BRUN,
Contre	
Abstention	